



Procès verbal de la réunion du  
Conseil Municipal

Mardi 4 Février 2025

*Membres du CM* : 15

*En exercice* : 15

*Présents* : 10

*Votants* : 13

*Convocation* :

29/01/2025

*Affichage convocation* :

29/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le quatre février à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement  
convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROYER Mathieu, BOURSON Marie-Charlotte, CORDIER Laurent, ROTHAN Benoît, VAILLOT Mathieu, LAMOTTE Marie Thérèse

Absents excusés : DI MALTA Magali, VAILLOT Mathieu, CARNEIRO Antonio ayant donné pouvoir à GOGIEN Florence, AZIERE Francis ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie, LAMOTTE Marie Thérèse ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain

BOURSON Marie-Charlotte a été élue secrétaire de séance.

Lors de la réunion du mardi 4 février 2025, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

***Approbation de la séance du 26 novembre 2024***

- Délibération pour la création d'un poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe
- Vacances de poste
- Délibération pour ajouts de points lumineux
- Délibération pour autorisation de mise à jour de l'archivage
- Délibération pour modification des statuts du SIVOS
- Informations diverses

Le Maire,  
Jean-Marie CASTEX

## CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 4 février 2025

*Membres du CM* : 15

*En exercice* : 15

*Présents* : 10

*Votants* : 13

*Convocation* :

29/01/2025

*Affichage convocation* :

29/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le quatre février à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

### ORDRE DU JOUR :

#### **\*Approbation du Procès-Verbal du 26 novembre 2024**

Le conseil approuve le Procès Verbal à l'unanimité

#### **\*Délibération pour la création d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur José Vieira, agent de la commune à l'échelle C1 échelon 11, peut bénéficier d'un avancement au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pour ce faire, il convient de vérifier qu'un poste soit vacant au tableau des effectifs. Comme ce n'est pas le cas, il est nécessaire de prendre une délibération pour le créer.

- **DECIDE A L'UNANIMITE** de créer un poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette décision.

#### **\*Vacances de poste**

1. Pour que José Vieira puisse bénéficier de cet avancement sur sa retraite, il doit rester au moins 6 mois dans le grade. C'est pour cette raison qu'il demande sa retraite au 31 juillet. Il faut penser à son remplacement.

Il faut effectuer une déclaration de vacance d'emploi (DVE) et en faire la publicité. La DVE doit être effectuée au minimum 8 semaines avant la date de recrutement.

Il s'agirait, à partir du mois d'Août d'un 35 heures.

\*Si l'agent recruté est titulaire et en poste dans une collectivité, on le recrute par mutation ce qui entraîne un départ de sa collectivité actuelle.

\*L'agent recruté n'est pas titulaire : on le nomme stagiaire échelle C1 pendant un an dans le but de le titulariser.

\*On peut recruter un agent en tant que contractuel.

Une fois la période de recrutement achevée, il sera proposé au candidat retenu une période de tuilage dont la durée reste à définir. Il faudra signer avec lui un contrat d'accroissement temporaire d'activité.

2. La fin du CDD de Laurence Descarpentries le 18 août 2025 nous oblige également à mettre le poste à la vacance.

### **\*Délibération pour ajouts de points lumineux**

Monsieur le Maire explique qu'un nouvel habitant est venu le trouver pour lui demander s'il serait possible d'ajouter un point lumineux au droit de sa maison, celle-ci étant dans une zone non éclairée. Après constatation de la véracité de ses propos, un tour de la commune a été effectué en soirée. Il a été constaté que plusieurs points lumineux supplémentaires se révélaient nécessaires. En effet, le passage à l'éclairage LED propose un faisceau plus restreint autour du poteau. Beaucoup de zones d'ombre ont été repérées.

Il serait nécessaire d'ajouter 3 points dans la rue des Pâtures de Montceaux, 1 point dans la rue du Château, 3 points dans la rue du Parc, 2 dans la rue du Temple, 1 dans la rue des Clausets et 1 dans la rue de la Ferme de la Planche. Au total, 11 nouveaux points.

La demande a été faite au SDEA pour établir un devis. Ce qui a été fait très rapidement : le coût total TTC est de 8000 €, 50 % à la charge du SDEA, 50% à la charge de la commune soit 4000 €.

Le Conseil

- **DECIDE A L'UNANIMITE** de demander l'ajout de points lumineux.
- **ACCEPTTE LE DEVIS DE 8000 €** et la part de 4000 € restant à charge de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette décision.

### **\*Délibération pour autorisation de la mise à jour de l'archivage**

Monsieur le Maire expose que les archives ont été triées, classées rangées en 2015 par le service d'archivage du Centre de Gestion en 2015. Tout était à faire et tout a été indexé de A à Z. Un certain nombre de documents qui n'étaient pas à conserver ont été détruits. La facture était assez élevée (de l'ordre de 8000€) mais le résultat a prouvé que le travail était nécessaire.

Depuis 2015, 10 ans de documents se sont accumulés. Des documents plus anciens, stockés dans l'ancienne mairie ont été rapatriés. Ils sont à trier, voire à transférer aux archives départementales.

Depuis 2015, ce sont 10 nouvelles années à trier, classer, ranger. Il nous faut prendre une délibération pour signer une nouvelle convention et autoriser le service archivage à établir un devis.

Le Conseil

- **DECIDE A L'UNANIMITE** de faire appel au service d'archivage du CDG pour mettre à jour les archives de la mairie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette décision.

Monsieur le Maire explique que la Préfecture est intervenue auprès du SIVOS lors de sa demande de participation exceptionnelle pour signaler que la répartition entre les communes n'était pas bonne car les chiffres du recensement utilisés n'étaient pas les bons.

La commune a 2 comptages : la population communale à laquelle on ajoute les internes de l'IME pour obtenir la population totale. En l'absence de précision dans les statuts, c'est la population totale qui doit être prise en compte. Il est donc proposé de noter dans les statuts que dorénavant c'est la population communale (référence INSEE) qui sera prise en compte.

Deux autres points sont à modifier dans les statuts : a numérotation des rues modifiée il y a quelques années par la mairie de Ruvigny. Le SIVOS est passé du 4 au 1 impasse du bois.

Pour des raisons de simplifications, le SIVOS Montaulin-Rouilly-Ruvigny devient le SIVOS des Triplés.

Isabelle LEBOEUF ne prend pas part au vote

Le Conseil

- **ACCEPTE A L'UNANIMITE** des votants ces trois modifications.

## Informations diverses :

### **Etat liquidatif**

Les travaux des eaux pluviales dans la deuxième phase de travaux rue des Grèves incombent à TCM . La commune a fait l'avance de la facture. TCM va créditer la commune de 174 191,42 €.

### **Travaux rue du Château**

Il s'agissait d'étudier un devis de travaux rue du Château pour éviter des inondations chez une habitante de la rue. C'est l'entreprise Merlateau qui fera des travaux de noues pour la somme de 3660 €

### **Cope Mogne Seine Barse**

Sylvain ROGER fait le point sur la fusion avec le Cope Mogne Seine Barse et annonce que désormais le prix du mètre cube d'eau sera aux alentours de 1,40 €.

### **Remplacement de la chaudière**

La nouvelle chaudière fonctionne. Quelques soucis de fuites au départ qui ont été résolus, en partie par la réparation du radiateur de l'entrée de la salle des fêtes.

### **Réalisation d'un chemin piétonnier**

Il a été réalisé au mois de décembre au début de la rue des Grèves.

### **Animations depuis le 26 novembre**

Monsieur le Maire fait le point sur les animations qui ont eu lieu pendant le mois de décembre et début janvier : Distribution des colis, Noël des enfants de la commune, Animation du marché hebdomadaire, Vœux.

### **Poubelles**

Monsieur le Maire explique que c'est l'anarchie la plus totale dans les sorties de poubelles, sacs de tri. Un mot a été distribué dans les boîtes aux lettres pour essayer d'expliquer la manière de procéder aux habitants.

### **Dépôts sauvages**

Monsieur le Maire déplore 2 nouveaux dépôts sauvages.

Fin de séance à 21 heures 20